



TABLEAUX D'HARMONISATION

Finition de mobiliers et d'unités architecturales (DEP 5392)

SECTEUR DE FORMATION : 05 – BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

Coordination et rédaction

Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Secteur de la réussite éducative et de la main-d'œuvre

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 27e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2024

ISBN 978-2-5555-00023-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

24-134-05_w1

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation.....	1
Information sur les tableaux d'harmonisation	1
Tableaux d'harmonisation interordres	3
Finition de mobiliers et d'unités architecturales et Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation Menuiserie architecturale	5
Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation Menuiserie architecturale et Finition de mobiliers et d'unités architecturales	6
Tableaux d'harmonisation intersectorielle.....	7
Finition de mobiliers et d'unités architecturales et Techniques de métiers d'art, voie de spécialisation Ébénisterie artisanale	9
Techniques de métiers d'art, voie de spécialisation Ébénisterie artisanale et Finition de mobiliers et d'unités architecturales	10

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise à jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Finition de mobiliers et d'unités architecturales* (DEP 5396) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Finition de mobiliers et d'unités architecturales* (DEP 5396) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- *Techniques du meuble et d'ébénisterie* (DEC 233.BO) voie de spécialisation Menuiserie architecturale;
- *Techniques de métiers d'art* (DEC 273.AO) voie de spécialisation Ébénisterie artisanale.

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie; les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui sont regroupés dans une deuxième partie et enfin, les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui font l'objet d'une troisième et dernière partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction,

¹ Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques, mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination ». Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Finition de mobiliers et d'unités architecturales
DEP 2024

Programme de destination : Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation
Menuiserie architecturale
DEC 2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Finition de mobilier et d'unités architecturales* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation Menuiserie architecturale, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation Menuiserie architecturale 2024 DEP – 5396 13 compétences, 840 heures		Finition de mobiliers et d'unités architecturales 2002 DEC – 233.BO 26 compétences spécifiques, 1950 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
260612	Adopter un comportement responsable et sécuritaire	01W8	Déterminer les produits et les procédés de finition
260623	Préparer des surfaces		
260633	Choisir des produits de finition		
260645	Composer des couleurs		
260654	Appliquer manuellement des produits de finition		
260668	Pulvériser des produits de finition		
260706	Élaborer un système de finition		

Programme de provenance : Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation
Menuiserie architecturale
DEC 2002

Programme de destination : Finition de mobiliers et d'unités architecturales
DEP 2024

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques du meuble et d'ébénisterie*, voie de spécialisation *Menuiserie architecturale* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Finition de mobiliers et d'unités architecturales*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques du meuble et d'ébénisterie, voie de spécialisation Menuiserie architecturale 2002 DEC – 233.BO 26 compétences spécifiques, 1950 heures		Finition de mobiliers et d'unités architecturales 2024 DEP – 5396 13 compétences, 840 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01W8	Déterminer les produits et les procédés de finition	260633	Choisir des produits de finition

Tableaux d'harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Finition de mobiliers et d'unités architecturales
DEP 2024

Programme de destination : Techniques de métiers d'art, voie de spécialisation Ébénisterie
artisanale
DEC 2004

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Finition de mobiliers et d'unités architecturales* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Techniques de métiers d'art, voie de spécialisation Ébénisterie artisanale*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Finition de mobiliers et d'unités architecturales 2024 DEP – 5396 13 compétences, 840 heures		Techniques de métiers d'art, voie de spécialisation Ébénisterie artisanale 2004 DEC – 573.AO 15 compétences spécifiques, 975 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
260623	Préparer des surfaces	01L6	Effectuer la finition de surfaces
260654	Appliquer manuellement des produits de finition		

Programme de provenance : Technique de métiers d'art, voie de spécialisation Ébénisterie artisanale
DEC 2004

Programme de destination : Finition de mobiliers et d'unités architecturales
DEP 2024

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme *Techniques de métiers d'art*, voie de spécialisation *Ébénisterie artisanale* peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme *Finition de mobiliers et d'unités architecturales*, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technique de métiers d'art, voie de spécialisation Ébénisterie artisanale 2004 DEC – 573.AO 15 compétences spécifiques, 975 heures		Technique de métiers d'art, voie de spécialisation Ébénisterie artisanale 2024 DEP – 5396 13 compétences, 840 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
01L6	Effectuer la finition de surfaces	260623	Préparer des surfaces
		260654	Appliquer manuellement des produits de finition
01LC	Réparer un ouvrage d'ébénisterie fine	260714	Effectuer les retouches

